



CHARTRE DU CLUB DES AMIS DE L'ENOES

> Préambule

Le Club des Amis de l'ENOES, est né d'une initiative de l'école elle-même, et sera administrée par un Bureau, rattaché au Bureau du Conseil d'Administration de l'ENOES.

Le Président du Club des Amis de l'ENOES (CAE) sera nommé par le Bureau du Conseil d'Administration de l'ENOES pour un mandat de 3 ans renouvelable. Celui-ci constituera son Bureau, qui comprendra a minima un Trésorier et se réunira au moins 2 fois par an.

> Objet

Ce Club a pour objet de réunir élèves, anciens élèves, enseignants, professionnels et partenaires qui sont des « Amis de l'ENOES » et qui ont envie de partager des moments de convivialité, des initiatives communes et des actions participant au rayonnement de l'Ecole.

> Les membres

Peuvent être Membres, toutes les personnes étant :

- Des Anciens dits Alumni,
- Des salariés ou anciens salariés de l'ENOES,
- Les sociétaires
- Les Anciens Présidents, Membres du Bureau et du Conseil d'Administration.
- Les Enseignants
- Les représentants légaux des sociétés verseuses de taxe d'apprentissage (ou une personne qu'il désignera)
- Les représentants légaux des sociétés ayant des alternants ou des stagiaires de l'ENOES
- Ou toute personne qui, de par sa proximité avec l'ENOES, peut justifier de demander son admission au Bureau du Club.

Chaque membre devra acquitter une cotisation à l'exception des membres de droit.

Sont Membres de droit :

- Les salariés de l'ENOES, en poste ou ayant eu une ancienneté de plus de 10 ans.
- Tout enseignant vacataire en fonction ou ayant eu une ancienneté de plus de 10 ans.
- Les sociétaires à jour de leurs cotisations
- Les Anciens Présidents et anciens membres du Bureau
- Les membres du Conseil d'Administration en cours de mandat ou ayant eu une ancienneté de plus de 10 ans.

- Les représentants légaux, ou la personne qu'ils désigneront, des sociétés verseuses de taxe d'apprentissage (d'un minimum de 1 000€ pendant 3 années consécutives) et/ou ayant employé des alternants ou stagiaires de l'ENOES (au minimum 5 personnes sur 5 ans).

Les activités

A titre d'exemple :

- Des rencontres conviviales,
- Des conférences,
- Des conseils carrière : offres de stage, job, conseils,
- Du parrainage des étudiants par les membres du Club...

Modalités pratiques

Cotisation :

La cotisation est de 100€ pour 5 ans. Pour 2017, ce prix inclut une invitation au Gala de l'ENOES et le livre retraçant l'histoire de l'ENOES.

Adhésion :

A réception de votre Bulletin d'inscription lien et du règlement de la cotisation, vous recevrez votre invitation pour la soirée de Gala du 19 juin.